

Vos garanties

Régime complémentaire prévoyance



CCN 66

IDCC 413

Garanties optionnelles décès / Cadres et non cadres

En complément du régime conventionnel CCN 66

En vigueur au 01/01/2021

Ces garanties s'ajoutent à celles du régime conventionnel.

Nature des garanties	En pourcentage du salaire annuel brut
OPTION 1	
Capital décès - IAD supplémentaire	
Quelle que soit la situation de famille	100 %
OPTION 2	
Capital décès - IAD supplémentaire	
Quelle que soit la situation de famille	100 %
Frais d'obsèques	
Salarié, conjoint, PACSE, concubin, enfant à charge (de + de 12 ans)	10 %
OPTION 3	
Capital décès - IAD supplémentaire en cas de décès accidentel	
Quelle que soit la situation de famille	350 %

IAD : Invalidité Absolue et Définitive